Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_071-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le **douze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Julie LEMAITRE	a donné procuration à	Mme Martine HERNOT
Mme Solenn INIZAN	a donné procuration à	Mme Cristina FEUNTEUN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVE

Assistaient également : Mme Laurence RAPENDY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-071

Rapporteur : Vanessa RIVET, Adjointe au Maire à l'Enfance, Jeunesse et Éducation

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION – CONVENTION RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DE L'ORGANISATION ET DE L'ENCADREMENT DE LA PAUSE MÉRIDIENNE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CHANTECLAIR

En raison d'une hausse importante des effectifs de l'école Chanteclair, notamment chez les maternelles, le service de Restauration Scolaire, en collaboration avec la direction de l'école Chanteclair et la présidence de l'OGEC, a travaillé sur une nouvelle organisation de la pause méridienne.

L'objectif de ce travail est double :

- Absorber l'augmentation du nombre de repas
- Garantir un environnement respectueux du rythme et des besoins de chaque tranche d'âge

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_071-DE

Afin de confirmer cette nouvelle organisation, une phase d'expérimentation est envisagée sur la période du 22 juin au 3 juillet 2026. Une convention, entre la commune et l'école Chanteclair est proposée pour définir, pendant cette phase de test :

- Les modalités de prise en charge des élèves de maternelle et de CP de l'école Chanteclair durant la pause méridienne,
- Les conditions de mise à disposition conjointe de personnels et de locaux,
- Le principe d'analyse de la phase d'expérimentation et ses réajustements.

Une annexe détaillant l'organisation des flux et des services du temps méridien est jointe à la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOPTE la convention relative à l'expérimentation de l'organisation et de l'encadrement, de la pause méridienne des élèves de l'école Chanteclair et son annexe associée.**

A Trégueux, le 21 mai 2026

La secrétaire de séance,

Mme Isabelle HERVÉ

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR